

MODULE 1: LE CADRE LEGAL



Chapitre 8: **LES ENJEUX DE LA PREVENTION**

❖ Définition

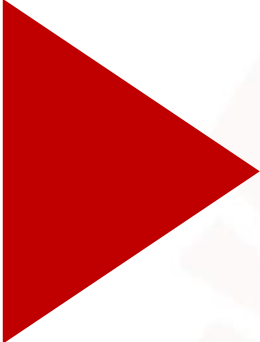
❖ 1 – Les enjeux humains

❖ 2 – Les enjeux économiques

❖ 3 – Les enjeux sociaux

❖ 4 – Les enjeux réglementaires

Ecole de prévention
et de sécurité

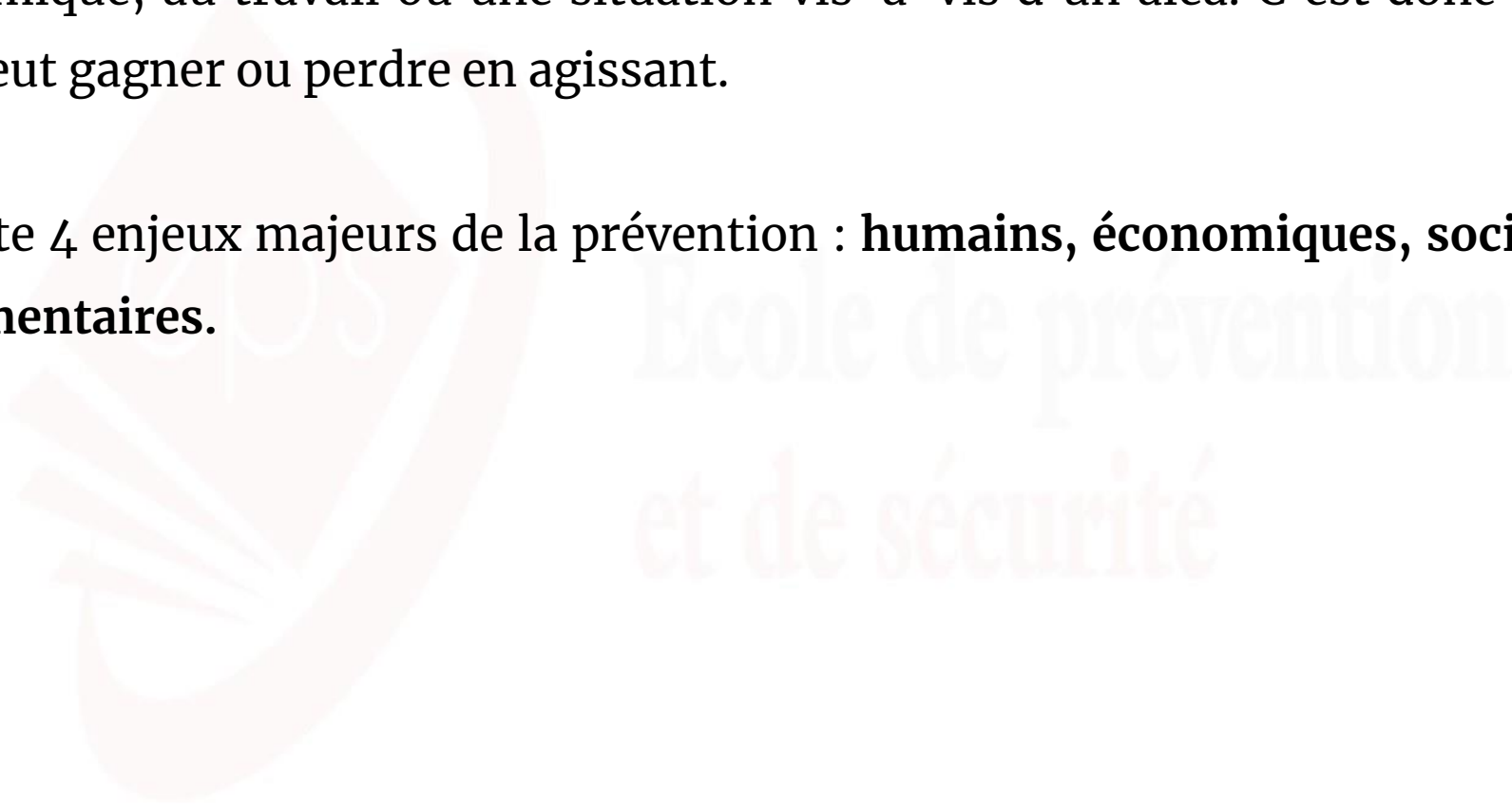


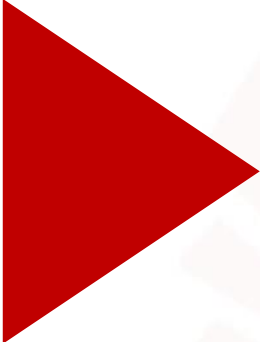
Définition

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

Un enjeu est quelque chose que l'on risque dans une compétition, une activité économique, au travail ou une situation vis-à-vis d'un aléa. C'est donc ce que l'on peut gagner ou perdre en agissant.

Il existe 4 enjeux majeurs de la prévention : **humains, économiques, sociaux et réglementaires.**





1 – Les enjeux humains

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

La prévention dans le cadre d'un enjeu humain tend à préserver la santé aussi bien morale que physique des employés de l'entreprise.

Cela contribue de manière forte à rendre le travail plus intéressant avec plus de confort et moins de pénibilité. Le tout garantissant une meilleure ambiance globale au travail.

Pour le salarié, une bonne prévention peut être un facteur déterminant et le prémunir de nombreuses difficultés liées au travail.

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention



Douleurs



Handicap

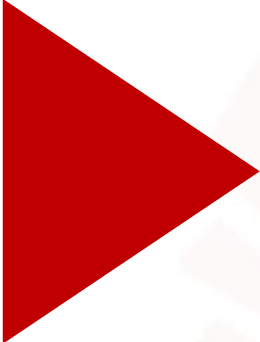
Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention



Problèmes familiaux



Perte d'emploi



2 – Les enjeux économiques

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

Les enjeux économiques directs

Pour l'employé elle revêt la forme de frais évités, tel que :

- Les frais de médecin ;
- Les achats en pharmacie ;
- Les frais d'hospitalisation ;
- Les frais d'une rééducation.

Pour l'employeur ceux-ci prennent une forme différente telle que :

- Les indemnités journalières dues à son employé lors d'un arrêt maladie ou d'un accident du travail ;

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

- Les pensions d'invalidités ;
- Les fonds de prévention.

Les enjeux économiques indirects

Pour l'employeur principalement, on y retrouve :

- Le matériel ou les produits détériorés lorsque survient un accident ;
- Le coût en ressources et en temps d'un éventuel remplacement du blessé ;
- Un arrêt de l'activité de l'entreprise si l'employé était à un poste clef.

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

Conséquences des problèmes liés aux activités physiques

Pour le salarié

De simples difficultés peuvent s'aggraver et avec le temps avoir des conséquences désastreuses sur l'employé :

- Douleurs & pénibilité ;
- Perte de motivation ;
- Restriction d'aptitude ;
- Pathologies ;
- Traitement médical ;

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

- Handicap fonctionnel & social ;
- Exclusion sociale.

Pour l'entreprise

De simples difficultés peuvent s'aggraver et avec le temps avoir des conséquences désastreuses sur l'entreprise :

- Perte d'efficacité ;
- Perte de flexibilité ;
- Absentéisme ;
- Difficultés de recrutement ;

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

- Coûts directs et indirects ;
- Problématique de reclassement ;
- Difficultés économiques.

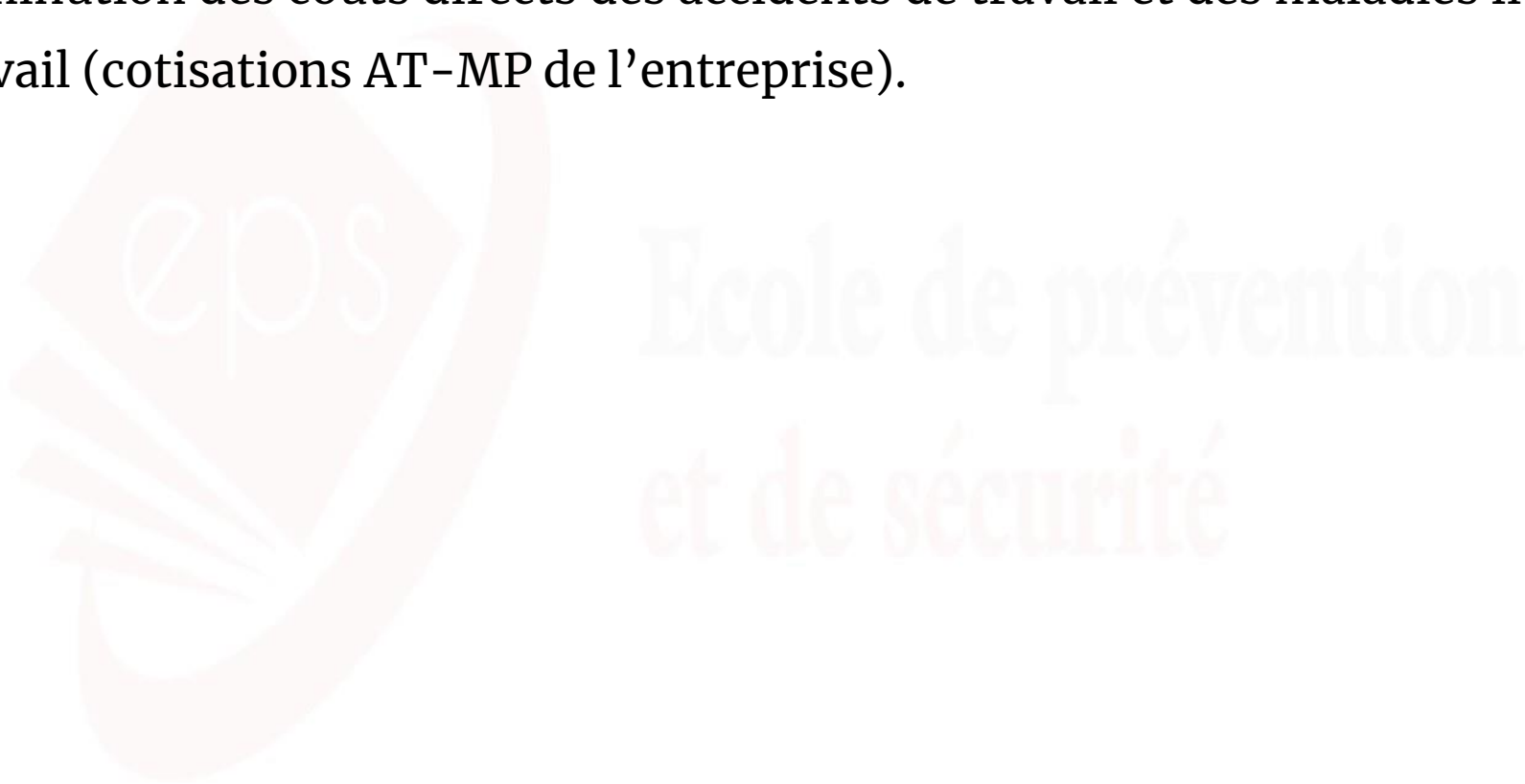
Les bénéfices économiques d'une bonne prévention

En résumé, une bonne prévention peut être l'origine d'un gain en productivité :

- Amélioration des postes de travail ;
- Réduction des dysfonctionnements et de la pénibilité ;
- Réduction de la casse ;

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

- Réduction des charges de personnels liées au recrutement et à la formation ;
- Diminution des coûts directs des accidents de travail et des maladies liées au travail (cotisations AT-MP de l'entreprise).



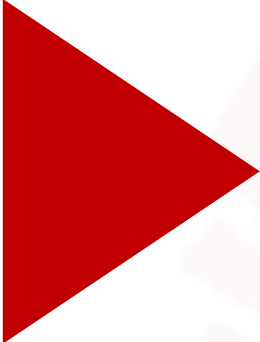


3 – Les enjeux sociaux

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

Une bonne gestion des principes de prévention peut être un facteur positif pour votre entreprise et ainsi :

- Améliorer le climat social dans l'entreprise ;
- Améliorer la qualité des produits et des prestations fournies ;
- Donner une image de marque plus favorable ;
- Préserver l'environnement.



4 – Les enjeux réglementaires

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

La réglementation impose à l'employeur d'engager certains procédés afin d'assurer une culture prévention au sein de son entreprise.

Une des obligations les plus connues et justifiant souvent de l'ensemble des formations professionnelles mises en place est l'Article L.4121-1 du Code du Travail concernant ses obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Article L4121-1 du Code du Travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Chapitre 8 : Les Enjeux de la Prévention

Ces mesures comprennent :

1. Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;
2. Des actions d'information et de formation ;
3. La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.